

CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT

Société Anonyme

au capital de 5 312 836 Euros

Siège social : 66 avenue Charles de Gaulle – 92 200 Neuilly-Sur-Seine

RCS Nanterre 381 844 471

DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 222-12-5 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Suite à l'opération de regroupement des actions de la Société lancée le 1^{er} décembre 2009 et clôturée le 5 décembre 2011, la Société informe ses actionnaires qu'au 5 décembre 2011, le nombre d'actions regroupées admises aux négociations sur Euronext Paris (ISIN FR0010828137) est égal à 2.656.257 actions.

A l'issue du délai de deux ans, les actions anciennes non présentées au regroupement ont été préalablement retirées de la cote, ont perdu leur droit de vote aux assemblées générales de la Société et voient leur droit au dividende suspendu. Toutefois, et sous réserve que le Conseil d'administration n'ait pas procédé à la vente des actions nouvelles non réclamées dans les conditions exposées ci-après, les actionnaires qui resteraient détenteurs d'actions anciennes formant rompus à l'issue du délai de deux ans précité et qui déclareraient n'avoir pu procéder aux achats et cessions d'actions nécessaires pour procéder au regroupement de leurs actions formant rompus pourront percevoir les dividendes afférents à ces actions formant rompus, à condition que celles-ci soient inscrites en compte sous forme nominative.

Vente des 161 actions nouvelles issues du regroupement non-réclamées : le Conseil d'administration a procédé le 21 décembre 2011, conformément aux dispositions de l'article L. 228-6 du Code de commerce, à la vente des actions nouvelles issues du regroupement non-réclamées par l'intermédiaire de CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, désigné comme mandataire. A compter de cette vente, les actions anciennes correspondant aux actions nouvelles vendues seront annulées et leurs titulaires ne pourront plus prétendre qu'à la répartition en numéraire du produit net de la vente ; le produit net de la vente étant tenu à leur disposition pendant 10 ans sur un compte bloqué ouvert chez un établissement financier puis pendant 20 ans à la Caisse des Dépôts et Consignation, les intéressés pouvant en obtenir paiement sur présentation d'une attestation délivrée par le dépositaire central Euroclear France.

Au 31 décembre 2011, le capital de la Société est divisé en 2 656 418 actions auxquelles correspondent 5 290 537 droits de vote. En soustrayant de ce chiffre, les droits de vote qui ne peuvent être exercés, le nombre total de droits de vote réels ressort à 5.280.706.

Fait à Neuilly, le 04 janvier 2012